NET PRESS

Tél. (257) 217080
B.P. 2775
Fax. (257) 217614
E-Mail Address : netpress@cbinf.com
Bujumbura-Burundi.

Bujumbura, le 29 mars 1998.

Transmis copie pour information à:

S.E. Monsieur le Président de la République du Burundi avec les assurances de ma plus haute considération.
S.E. Monsieur le Premier Ministre avec les assurances de ma très haute considération.

A Monsieur le Président du Conseil National de la Communication à Bujumbura

Objet: Protection.

Monsieur le Président.

J'ai l'honneur de m'adresser auprès de votre haute autorité pour protester vivement contre la fermeture de l'agence NET PRESS par la Documentation Nationale.

En effet, Monsieur le Président, c'était vendredi le 27 mars 1998 à 9 heures 30 lorsque je vis surgir deux policiers de la Documentation Nationale dans mon bureau. Ils m'ont intimé l'ordre de fermer les bureaux de l'agence NET PRESS et de les suivre avec les clefs des bureaux jusqu'à la Documentation Nationale. J'ai exécuté les ordres de ces agents et je fus conduit à ladite Documentation en véhicule de la même institution. Jusqu'à présent, j'ignore les mobiles de la fermeture de mon agence .

Dans l'après-midi, je suis revenu au Bureau de NET PRESS accompagné d un agent des services de la Documentation qui est parti avec une copie de la lettre de demande d'agrément de l'agence au Président du Conseil National de la Communication. J'ai demandé à ce que j'obtienne signature d'un document attestant la saisie de la lettre mais cela m'a été refusé. Ladite correspondance est toujours aux mains de la Documentation Nationale. En outre, je considère

que cette dernière sera responsable de tout ce qui disparaîtrait des bureaux de l'agence NET PRESS car c est elle qui en détient toujours les clés.

Dans cet état de faits, il importe de souligner les conséquences néfastes de cette mesure: actuellement. il est impossible à l'agence de fonctionner et d'honorer ses engagements auprès de ses abonnés de l'intérieur du pays comme ceux de l'étranger.

Ainsi. l'agence vient de passer 72 heures sans fonctionner. Il convient de préciser que même son site 'RUGAMBA' **(http: //www.cbinf.com/netpress/rugamba.htm)** ne peut plus être alimenté du fait que les bureaux sont fermés. Cela cause un préjudice énorme au public intérieur, à la diaspora Burundaise et à tous ceux qui suivent l'évolution du Burundi par le truchement de la communication moderne.

Dans ces conditions, Monsieur le Président, considérant que l'agence NET PRESS est agréée par le Conseil National de la Communication et conformément à la Loi sur la presse, spécialement en ses articles 10, 11, 12 et 13, je recours à vous en tant que la seule instance compétente en vue d'obtenir la réouverture de mon agence.

Espérant une attention particulière que vous réserverez à la présente, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma très haute considération.

Pour l'Agence NET PRESS
Jean Claude KAVUMBAGU

C P.I. à :
- Monsieur le Ministre de la Communication et Porte-parole du Gouvernement;
- Monsieur le Ministre de l'Intérieur et de la Sécu té Publique;
- Monsieur le Ministre de la Justice et Garde des Sceaux;
- Monsieur le Maire de la Ville;
- Monsieur le Procureur Général de la République;
- Monsieur le Procureur de la République en Mairie de Bujumbura;
- Monsieur l'Administrateur Général de la Documentation Nationale;
- Association Burundaise des Journalistes (A. B. J.);
- Association pour la Protection et la Promotion de la Liberté d'Expression (A. P. P. L. E.);
- La Maison de la Presse;
- Reporter sans Frontières;
- Ligue Burundaise des Droits de l'homme ITEKA;
- Ligue Burundaise pour la Défense des Droits de l'homme, SONERA;
- Maître MABUSHI Augustin, Avocat-Conseil de l'Agence NET PRESS: